

<b>Numéro dans le SI local :</b>	
<b>Référence GESUP :</b>	0534
<b>Corps :</b>	Professeur des universités
<b>Article :</b>	46-1
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	04-Science politique
<b>Section 2 :</b>	
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	SCIENCE POLITIQUE
<b>Job profile :</b>	POLITICAL SCIENCES
<b>Research fields EURAXESS :</b>	Political sciences
<b>Implantation du poste :</b>	0801344B - UNIVERSITE D'AMIENS
<b>Localisation :</b>	POLE UNIVERSITAIRE CATHEDRALE
<b>Code postal de la localisation :</b>	80027
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	ENVOI NUMERIQUE UNIQUEMENT DEPOT SUR GALAXIE  XXXXX - X
<b>Contact administratif :</b>	PHILIPPE PENTIER
<b>N° de téléphone :</b>	RESP. GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 03.22.82.72.28 03.22.82.72.29
<b>N° de Fax :</b>	03.22.82.70.14
<b>Email :</b>	Recrutement-enseignantschercheurs@u-picardie.fr
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2021
<b>Mots-clés :</b>	
<b>Profil enseignement :</b>	
<b>Composante ou UFR :</b>	UFR DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
<b>Référence UFR :</b>	
<b>Profil recherche :</b>	
<b>Laboratoire 1 :</b>	UMR7319 (201220282Y) - Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales - UMR CNRS 7319
<b>Application Galaxie</b>	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

## Informations Complémentaires

**Job profile** : brève synthèse de quatre lignes en anglais comprenant les coordonnées de la composante qui publie le poste, le profil du poste (2 lignes max.), le contact information sur le poste et le deadline pour candidater.

Full professor in political science for the Department of Political Science at the UFR of Law and Political Science - University of Picardy Jules Verne

### **Research file** :

### **Enseignement** :

**Profil** : Science politique

La personne recrutée assurera des enseignements généralistes et spécialisés, en particulier dans l'un des domaines suivants : Politique comparée, Communication, Action publique.

Elle assurera au moins deux enseignements de niveau Licence (L1, L2 ou L3).

La personne recrutée encadrera des mémoires ou des stages de Master et des thèses de doctorat.

**Mots-clés Enseignement** : Science politique ; Politique comparée ; Communication ; Action publique.

### **Responsabilités pédagogiques et/ou collectives souhaitées** :

Le profil recherché renvoie à des attentes fortes de l'établissement concernant à la fois les activités pédagogiques, le travail d'encadrement, la participation aux responsabilités collectives, et la qualité des activités de recherche en liens avec le laboratoire de rattachement.

La personne recrutée participera de façon active à la vie collective du département, et sera amenée à prendre dès sa prise de poste une responsabilité de direction ou de co-direction du Master.

**Lieu(x) d'exercice** : Amiens

**UFR Département d'enseignement** : UFR de droit et Science politique

**Nom directeur Département** : Myriam Aït-Aoudia

**Tel directeur Dépt.** :

**Email directeur de Département** : [myriam.aitaoudia@u-picardie.fr](mailto:myriam.aitaoudia@u-picardie.fr)

**URL Dépt.** :

### **Recherche** :

**Profil** : Science politique.

**Mots-clés Recherche** : Action publique, politique comparée, élections.

## **Responsabilités scientifiques :**

Le-la candidat-e recruté-e participera aux activités de recherche de l'Axe 1 « Action publique, acteurs privés » et/ou de l'Axe 2 « Rapports sociaux, socialisations et politisations » du CURAPP-ESS, où il-elle développera des travaux dans le champ des sciences politiques. Le-la candidate devra montrer des capacités de dialogues interdisciplinaires avec les autres disciplines du laboratoire (droit, sciences sociales, philosophie, sociologie).

Le-la candidat.e prendra sa part des responsabilités dans l'animation de la recherche et dans la représentation auprès des instances. Il est attendu que le-la candidate monte des projets de recherche d'envergure nationale et/ou internationale mais également qu'il ou elle participe à des projets de recherche collectifs portés par le laboratoire.

**Lieu(x) d'exercice :** Amiens

**Nom directeur unité de recherche :** Nathalie Le Bouteillec

**Tel directeur unité de recherche :**

**Email directeur unité de recherche :** [nathalie.lebouteillec@u-picardie.fr](mailto:nathalie.lebouteillec@u-picardie.fr)

**URL unité de recherche :** [www.u-picardie.fr/CURAPP](http://www.u-picardie.fr/CURAPP)

## **Descriptif unité de recherche (projet scientifique) :**

Orienté à l'origine vers l'étude des fonctions de l'État dans les sociétés contemporaines, le Centre Universitaire de Recherches sur l'Action publique et le Politique, Épistémologie et Sciences Sociales couvre désormais un vaste ensemble de recherches en science politique et en sciences sociales. Elles vont de l'étude des échelles de l'action publique (du niveau local au niveau mondial) à celle des formes de politisation, en passant par l'analyse de la production et des usages sociaux des savoirs et des normes.

Le CURAPP-ESS (UMR 7319) relève des sections CNRS 40 (Politique, pouvoir, organisation), 36 (Sociologie, normes et règles) et 35 (Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts). L'équipe est composée d'universitaires, de chercheurs CNRS, de doctorants et d'ingénieurs en science politique, droit, science de l'éducation, sociologie, démographie et philosophie.

**Descriptif projet :** (axe(s) dans lequel l'enseignant chercheur est susceptible de s'intégrer) :

**Axe 1 :** Cet axe regroupe des recherches en sociologie, science politique, droit et anthropologie mettant au coeur de leurs problématiques l'imbrication entre les logiques économiques - ou relevant plus largement de la sphère individuelle et privée - et celles de l'action publique.

Plus précisément, il s'agit d'analyser de quelle manière les producteurs non étatiques de l'action publique (entreprises, ONG, lobbys, élus, associations, think-tanks, acteurs sociaux...) orientent les politiques à partir de logiques économiques et sociales propres, et comment les interventions des pouvoirs publics exercent en retour des effets différenciés sur ces groupements. On interroge ainsi la nature et le déplacement des frontières, toujours en tension, qui délimitent à un moment donné et dans des contextes spécifiques ce qui est identifié comme relevant des intérêts particuliers et ce qui est construit comme « l'intérêt général ». Sont placés au centre de ces recherches les conflits potentiels entre différents principes de légitimité, pouvant mener à leur modification et à celle des normes qui en découlent.

Axe 2 : Les recherches menées dans le deuxième axe du laboratoire ont comme dénominateur commun de saisir les rapports politiques au monde social d'individus ou de groupes inégalement politisés.

Ces rapports sont d'abord des rapports à la politique. Les recherches regroupées dans le premier sous-axe portent avant tout sur le vote et la participation politique. En outre, ces expérimentations conduisent à s'arrêter plus spécifiquement sur certains univers dont les particularités paraissent contribuer fortement à forger ces rapports ordinaires à la politique. Il en va ainsi du monde du travail autour duquel se rassemblent les recherches du deuxième sous-axe. Cette acception large du politique appelle dès lors à étudier et analyser ces rapports politiques au monde social aussi via des objets ou des terrains a priori distants du champ politique. Les recherches regroupées au sein du sous-axe 3 se donnent ainsi les moyens de saisir comment ces rapports politiques, éthico-pratiques, au monde social se trouvent sans cesse (re)travaillés et (re)définis dans des rapports sociaux (de classe, de genre, de racialisation, de génération), au fil de l'existence et dans de multiples univers (famille, école, institutions, etc.).

**NB : Les modalités de constitution des dossiers de candidature sont prévues par l'arrêté ministériel du 13 Février 2015, modifiés par l'arrêté du 23 Juillet 2019.**

**Le dossier de candidature est dématérialisé ;**

**L'attention des candidats est appelée sur l'obligation de déposer toutes les pièces dans l'application Galaxie AVANT la date de clôture des candidatures.**

**Le dossier de candidature au titre du recrutement (article 46-1°)** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à l'article 10 de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 46 du décret du 6 Juin 1984 susvisé (c'est-à-dire une copie du diplôme d'HDR ou une attestation provisoire en attente du diplôme) ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- le rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. À défaut, le dossier est déclaré irrecevable. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre de la **mutation** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique de documents suivants indiqués à l'article 6 de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- **une pièce d'identité avec photographie ;**
- **une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de professeur des université et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures ou, le cas échéant, l'accord du chef d'établissement pour l'exeat si la condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;**
- une présentation analytique de leurs travaux, ouvrages, articles et réalisations en lien avec le profil du poste visé en précisant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;

Les professeurs des universités séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;

- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les professeurs des universités en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de [l'article 9-3](#) du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de [l'article L. 5212-13](#) du Code du Travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. À défaut, le dossier est déclaré irrecevable. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre du **détachement** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à **l'article 8** de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une attestation délivrée par l'administration, l'organisme ou l'établissement public dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 58-1 du décret du 6 Juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le poste visé mentionnant les travaux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition.

Le cas échéant, le diplôme et le rapport de soutenance pourront être produits.

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des conditions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir les justificatifs d'ordre familial :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les fonctionnaires en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du Code du Travail, justificatif de situation de handicap en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet du détachement.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. À défaut, le dossier est déclaré irrecevable. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisation est facultative.

### **ATTENTION**

**Début de l'enregistrement des candidatures aux postes et des documents déposés en version numérique sur l'application GALAXIE**

**25 Février 2021, 10h, heure de Paris**

**Date et heure limite du dépôt des documents dématérialisés sur GALAXIE**

**30 Mars 2021, 16h, heure de Paris**